Nations Unies A/69/430

Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 13 a) de l'ordre du jour
Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Lettre datée du 7 octobre 2014, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Gabon et le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le braconnage et le trafic illicite d'espèces sauvages continuent de se développer à un rythme inquiétant. Beaucoup de pays, surtout en Afrique, pâtissent de plus en plus des effets préjudiciables de ce phénomène, qui a des répercussions sur la réalisation des trois grands objectifs de l'Organisation des Nations Unies : le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement.

C'est pourquoi l'Allemagne et le Gabon ont organisé ensemble une nouvelle réunion de haut niveau sur le thème « Le braconnage et le trafic illicite d'espèces sauvages : pour une action collective de la communauté internationale ». La réunion s'est tenue le 26 septembre 2014, en marge du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Elle a été organisée par le Président de la République gabonaise, Ali Bongo Ondimba, et le Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier.

Des chefs d'État et autres représentants de haut niveau des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des hauts représentants d'organisations internationales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales y ont participé. Le Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, Sam Kutesa, et le Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Jan Eliasson, ont fait des déclarations. Le débat a été animé par le Secrétaire général de la Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, John E. Scanlon.

14-62283 (F) 141014 151014

Merci de recycler

La réunion a donné lieu à de nombreuses propositions importantes sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres face au braconnage et au trafic illicite d'espèces sauvages. Compte tenu de la dimension mondiale de ce problème, nous sommes convaincus que les États Membres seront curieux de connaître les conclusions de cette réunion. Nous avons donc le plaisir de vous faire tenir ci-joint un résumé de l'animateur du débat (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 13 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Harald **Braun**

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Marianne **Bibalou**

Annexe à la lettre datée du 7 octobre 2014 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Gabon et le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Débat de haut niveau intitulé « Braconnage et trafic illicite d'espèces sauvages : pour une action collective de la communauté internationale »

Organisé par l'Allemagne et le Gabon au Siège de l'ONU, à New York, le 26 septembre 2014

I. Accueil et observations préliminaires des coorganisateurs

S. E. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise

S. E. Frank-Walter Steinmeier, Ministre fédéral des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne

II. Déclarations

S. E. Sam Kutesa, Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

S. E. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

III. Débat : interventions

Des représentants d'États Membres (chefs d'État et ministres), d'organisations internationales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations.

Résumé de l'animateur

Animateur : John E. Scanlon, Secrétaire général de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

1. Les participants ont généralement salué l'initiative prise par l'Allemagne et le Gabon de tenir, pour la deuxième fois[a], un débat sur cette question en marge de la session de l'Assemblée générale et certains ont demandé qu'un troisième débat soit organisé en septembre 2015.

2. Les participants ont dans l'ensemble estimé que le commerce illégal des espèces sauvages, dont l'ampleur et la nature ont évolué, constitue un problème

[a] Débat de haut niveau intitulé « Braconnage et commerce illégal d'espèces sauvages : un délit à multiples facettes et un défi croissant pour la communauté internationale »; voir www.cites.org/eng/news/sg/2013/20130926_unga_side-event.

pressant qui exige des solutions communes à tous les niveaux, sachant qu'aucun pays, aucune région ni aucune institution ne pourrait à lui seul en venir à bout. La nécessité d'une action collective renforcée à l'intérieur des États, des régions et des organismes et entre eux a donc été soulignée. Il faut agir auprès des États d'origine, de transit et de destination et s'attaquer à la demande et à l'offre.

Les participants ont largement admis que le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages était un problème pluridimensionnel qui touchait au développement, à l'économie, à l'environnement, à la société et à la sécurité. Certains ont appelé l'attention sur les liens avec l'état du droit et d'autres ont rappelé le paragraphe 203 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe).

Plusieurs participants ont noté que le commerce illégal des espèces sauvages menaçait la réalisation des trois grands objectifs de l'Organisation des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme.

Certains ont souligné qu'il fallait des ressources financières additionnelles.

3. Les participants ont en général estimé que le rôle de chef de file revenait à l'ONU, et plusieurs ont demandé qu'un représentant spécial du Secrétaire général soit nommé pour s'occuper de cette question. De l'avis général, l'Assemblée générale devrait consacrer à cette question une résolution distincte qui mette l'accent sur des réalisations concrètes. Un participant a aussi suggéré que le Secrétaire général présente à l'Assemblée un rapport annuel sur la contribution des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Plusieurs ont noté les liens entre cette question et les objectifs de développement durable et ont préconisé de la faire figurer dans le programme de développement pour l'après-2015.

4. Les progrès accomplis dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages dans certaines régions ont été salués, mais on a souligné qu'il fallait faire plus.

Les participants ont dans l'ensemble considéré la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction comme le principal instrument juridique, et certains ont évoqué l'importance qu'ils attachaient au respect des engagements pris au titre de la Convention et les mesures qu'ils prenaient à cet effet.

On a évoqué l'initiative concertée entreprise par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages[b] pour fournir un appui coordonné en matière de répression aux pays et aux régions.

La contribution de l'ONU aux activités du Consortium, ainsi que les travaux du Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été salués et certaines initiatives ont été mises en avant, notamment celles

[b] Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages comprend le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Organisation internationale de police criminelle, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes.

ayant trait aux moyens de subsistance en milieu rural, l'état de droit et l'emploi de techniques d'enquête criminelle modernes.

Plusieurs participants ont souligné qu'il importait de ne pas faire double emploi avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et d'autres initiatives existantes.

Certains se sont félicités de la proclamation du 3 mars comme Journée mondiale de la vie sauvage (qui avait été saluée au débat de 2013 organisé par l'Allemagne et le Gabon[c]).

5. On a évoqué certaines conséquences produites par le commerce illégal des espèces sauvages sur les populations locales et leurs moyens d'existence et sur l'intégrité écologique, comme la perte des recettes du tourisme, et un participant a parlé de la nécessité de faire la paix avec la nature.

On a signalé l'implication de réseaux de criminalité transnationale organisée et, dans certaines régions, de milices rebelles lourdement armées, et beaucoup de participants ont souligné qu'il fallait réprimer et traiter la criminalité liée aux espèces sauvages comme un crime grave. Un participant a évoqué l'établissement éventuel d'un protocole se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Certains ont affirmé que la destruction récente de l'ivoire et des cornes de rhinocéros confisqués sur divers continents avait permis d'axer l'attention sur l'action menée pour juguler la demande d'espèces sauvages vendues illégalement.

Certains ont souligné qu'il fallait surtout soutenir ceux qui travaillaient sur le terrain; un participant a rappelé les conséquences subies par les gardes forestiers, qui étaient blessés ou tués, et un autre a indiqué que les braconniers divisaient les communautés locales.

6. On a évoqué l'initiative de protection des éléphants lancée par des pays africains et on a encouragé d'autres pays à s'y joindre. On a évoqué aussi le Sommet de l'éléphant d'Afrique, la Conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages et la Clinton Global Initiative. Plusieurs participants ont souligné le rôle utile joué par les ambassadeurs itinérants de l'ONU dans la sensibilisation du public et la possibilité de les déployer dans le futur.

[c] Le 20 décembre 2013, à sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé que le 3 mars, date de l'adoption de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, serait la Journée mondiale de la vie sauvage; voir http://www.wildlifeday.org/.